

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 14 décembre 2015**

OBJET

**22 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2015  
AUX ASSOCIATIONS**

N° 2015-12-22

NOMENCLATURE : 7/5/5

**L'an deux mille quinze, le quatorze décembre à dix-neuf heures,**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le quatre décembre 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents : 25**

**Votants : 28**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Chantal PERRUCHET, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS

**Pouvoirs : 3**

Florence CABRESIN donne pouvoir à Philippe LEBASTARD

Aurora ROOKE donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU

Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Martine MOREL

**Abstention : 1**

Gwénola LEBRETON

**Nombre de membres :**

en exercice.....29  
présents.....25  
ayant un pouvoir...3  
votants.....28

**Délibération**

**Rapporteur : Mickaël MENDES**

La commission « Vie associative, sportive et culturelle » s'est réunie le mardi 17 novembre 2015 afin d'analyser les demandes de subventions exceptionnelles des associations.

Le montant total attribué pour les subventions exceptionnelles est de 3 458 €, détaillé comme suit :

- 198 € à la Sympho-Foot Treillières correspondant à trois modules de formation (encadrement de jeunes et arbitrage) et des frais de déplacement (deux locations de minibus) ;
- 350 € à Treillières Gymnastique Rythmique correspondant à des formations et examens de juges de niveau 1 ;
- 543 € au Treillières Basket Club correspondant à des formations (stages d'arbitrage et d'encadrement) ;
- 2 028 € au stade Treilliérais - Rugby correspondant à des formations (entraîneurs seniors, brevet fédéral, école de rugby) et des frais de déplacement (location de bus) ;
- 155 € à Grain de Pollen correspondant à des frais d'organisation pour la fête des 20 ans d'existence de l'association ;
- 184 € au Tekniksi-ka Savate Club correspondant à des frais de déplacement.

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20151214-2015-12-14-DE22-  
DE  
Date de télétransmission : 16/12/2015  
Date de réception préfecture : 16/12/2015

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 28 Voix pour, décide :**

**- DE VALIDER les montants des subventions exceptionnelles au titre de l'année 2015 pour un total de 3 458 €.**

Pour extrait conforme,

Le 14 décembre 2015,

**Le Maire,  
Alain ROYER**



Publié le 16/12/15

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20151214-2015-12-14-DE22-  
DE  
Date de télétransmission : 16/12/2015  
Date de réception préfecture : 16/12/2015